

Formations professionnelles en Bois-Énergie



Programme 2023



L'institut de Génie Thermique (IGT) de la HEIG-VD a mis sur pied des post-formations professionnelles en Bois-Énergie, sous la forme de deux modules indépendants d'une journée, dans le but de permettre aux participants d'acquérir des connaissances de base sur la conversion de l'énergie chimique du bois en énergie-chaleur. Contrairement au CAS-Bois-Énergie (Certificat d'Études Avancées), ces formations sont ouvertes à tout le monde. Elles ne sont pas certifiantes, mais font l'objet de la délivrance d'une attestation de formation.

Description des modules

Module MBC : Matière-bois et combustion

Ce module comporte deux parties :

- Découverte des caractéristiques physico-chimiques de la matière-bois qui permettent de déterminer son potentiel de conversion en énergie. Une partie du cours porte spécifiquement sur la caractérisation des plaquettes forestières et les granulés de bois selon les normes en vigueur ;
- Comprendre les mécanismes de transformation thermochimique de la biomasse. Il est abordé les techniques actuelles de combustion en fonction du type de combustible : granulés, plaquettes forestières, bûches.

Chacun de ses points fait l'objet d'une présentation des instruments de mesure de laboratoire et de terrain.

Module ITC : Installations techniques, contrôle et développement

Cette formation donne les bases pour dimensionner, configurer et contrôler les installations fonctionnant au bois, afin d'être conformes aux réglementations en vigueur (en particulier l'OPair) et aux bonnes pratiques. Elle consiste à cerner les outils nécessaires pour évaluer ses besoins en cours mais aussi pour développer un projet et faire un prédimensionnement.

Durée et coût

#	Module	Type cours	Durée [J]	Prix [CHF]*
MBC	Matière-bois & combustion	théorique	1	380, –
ITC	Installation techniques	théorique	1	380, –

* inclus le repas, une pause-café et la documentation

Dates

Les modules sont ouverts dès que le nombre minimum de participants requis est atteint, et sont reconduits automatiquement tout au long de l'année en fonction des demandes supplémentaires. Le nombre minimum de participants est de 10, maximum de 15. Les formations se déroulent généralement le vendredi.

L'inscription se fait auprès du secrétariat de l'IGT dont les coordonnées sont au recto.